

## Anticiper les risques liés au grand froid sur les chantiers : l'OPPBTP livre ses recommandations et outils

Alors que la saison hivernale s'intensifie et que plusieurs épisodes de froid marqué touchent le territoire, l'OPPBTP appelle l'ensemble des entreprises du bâtiment et des travaux publics à renforcer leurs démarches de prévention. Le grand froid, le gel et la neige modifient les conditions de travail sur les chantiers et augmentent significativement les risques d'accidents : un accident du travail sur cinq dans le BTP survient en période de grand froid<sup>1</sup>.

En effet, les basses températures peuvent entraîner une dégradation des conditions de travail et l'apparition de risques spécifiques : glissades et chutes, qui représentent 10 % des accidents sur les chantiers hivernaux, mais aussi perte de dextérité, fatigue accrue, hypothermie ou engelures. Ces conditions augmentent également les risques d'accidents liés à des équipements mal adaptés ou dont les performances sont altérées par le froid.

Pour aider les professionnels à anticiper ces situations et à adapter leurs mesures de prévention, l'OPPBTP met à disposition sur son site internet [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) une série d'outils, de ressources et de dispositifs d'accompagnement afin d'éviter les accidents liés aux conditions hivernales sur les chantiers.

### Des principes clés pour limiter les risques sur les chantiers

En période de grand froid, l'OPPBTP rappelle plusieurs principes essentiels de prévention à mettre en œuvre sur les chantiers :

- ✓ Sensibiliser les équipes en amont, notamment via des quarts d'heure sécurité spécifiques et des supports d'information, afin de rappeler les risques liés au froid et les règles de prévention de base.
- ✓ Suivre quotidiennement les prévisions météorologiques, afin d'anticiper les situations à risque, d'adapter l'organisation du chantier et, si nécessaire, de suspendre temporairement l'activité lorsque les conditions deviennent trop dangereuses.
- ✓ Surveiller particulièrement le vent, qui accentue la sensation de froid, la déshydratation et les risques lors des travaux en hauteur ou des opérations de levage, et adapter les pratiques en conséquence.
- ✓ Adapter les postes de travail, en favorisant la rotation des tâches, les travaux abrités, l'isolation des zones exposées et l'accès à des locaux chauffés, à des boissons chaudes et à des vêtements de recharge.

<sup>1</sup> Source : Assurance Maladie – Risques Professionnels, rapport annuel AT/MP.

- ✓ S'équiper de manière adaptée, en privilégiant des vêtements techniques multicouches, compatibles avec les équipements de protection, et en évitant les accessoires pouvant présenter un danger.
- ✓ Limiter les efforts physiques trop intenses, en utilisant des aides à la manutention, en allégeant les charges et en évitant les situations de travail isolé.
- ✓ Veiller à une hydratation et une alimentation régulières, en encourageant la prise de boissons chaudes et une alimentation adaptée pour aider l'organisme à maintenir sa température.
- ✓ Écarter les fausses solutions, comme l'alcool ou le tabac, qui donnent une sensation trompeuse de chaleur et aggravent les effets du froid.

### **Intégrer le risque « grand froid » dans l'évaluation des risques**

La prévention commence par une évaluation rigoureuse des risques liés aux conditions climatiques hivernales, intégrée à l'évaluation globale des risques professionnels. Cette analyse doit tenir compte des spécificités de chaque activité et de chaque poste de travail, selon que les salariés travaillent en intérieur ou en extérieur, au sol ou en hauteur, sur des surfaces exposées au gel ou à la neige.

Pour accompagner les employeurs dans cette démarche, l'OPPBTP met à disposition des [outils d'aide à l'évaluation des risques](#), conçus pour faciliter l'identification des dangers et la mise en place de plans d'action adaptés.

### **Un kit de prévention « grand froid » pour sensibiliser les équipes**

L'OPPBTP propose un [kit de prévention](#) dédié aux situations de grand froid. Librement téléchargeable en ligne, il permet aux responsables de chantier et aux encadrants de sensibiliser les équipes avant ou pendant les périodes de froid intense. Il comprend des supports pratiques et des outils tels qu'une vidéo, un quiz ou une affiche prévention, pour animer des temps d'échange, notamment lors des quarts d'heure sécurité, et rappeler les risques physiologiques liés au froid ainsi que les bons réflexes à adopter sur les chantiers.

### **Des outils pour agir concrètement sur les chantiers**

En complément, différents supports pratiques sont également mis à disposition et directement utilisables sur les chantiers, permettant aux entreprises d'accéder rapidement à des conseils opérationnels. Les professionnels pourront par exemple trouver une [affiche prévention regroupant les bonnes pratiques pour mieux résister aux températures négatives](#), ou encore des solutions très concrètes à mettre en œuvre, par exemple pour [protéger les petits chantiers grâce à un parapluie d'échafaudages robuste](#), ou pour [prévoir des travaux en extérieur à l'abri à l'aide d'une tente à montage rapide](#).

## **Chômage intempéries : un dispositif mobilisable en cas de conditions extrêmes**

Lorsque les conditions climatiques rendent le travail dangereux ou impossible, les entreprises peuvent recourir au régime de chômage intempéries, qui couvre notamment les épisodes de neige, de gel et de verglas. Ce dispositif permet d'indemniser les salariés temporairement privés d'activité tout en sécurisant la gestion du chantier.

La décision de suspendre totalement ou partiellement les travaux relève de l'employeur ou de son représentant sur le chantier, sur la base d'une évaluation des conditions de travail et des mesures de prévention mises en œuvre. Il est recommandé d'étudier en amont les alternatives possibles, comme l'aménagement des horaires ou la réorganisation temporaire des activités, avant d'envisager l'arrêt du chantier.

Sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr), l'OPPBTP met à disposition des [informations pratiques sur le régime de chômage intempéries](#), afin d'aider les entreprises à comprendre les conditions d'application du dispositif et à l'activer lorsque la situation l'exige.

## **Former, informer et accompagner les entreprises**

Au-delà des outils pratiques, l'OPPBTP propose également des formations dédiées à la prévention des risques liés aux conditions hivernales, ainsi qu'un service de conseil pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs actions de prévention.

## À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



## SERVICE DE PRESSE

CLC Communications

Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Marine Broustal • [m.broustal@clccom.com](mailto:m.broustal@clccom.com)

## OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[Solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:Solange.delpech@oppbtp.fr)  
Pauline Lardy • 01 46 09 26 54  
[Pauline.lardy@oppbtp.fr](mailto:Pauline.lardy@oppbtp.fr)